



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 72895

## Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les problèmes rencontrés par les non-voyants. Grâce aux progrès de la technologie, l'informatique peut aider les personnes souffrant de déficit visuel à mieux communiquer et à devenir plus autonomes. Un outil informatique adapté peut apporter une aide importante, il existe un logiciel capable de lire un texte et de le restituer par une synthèse vocale, de même il est possible de disposer de terminaux braille et de déchiffrer ainsi la majorité des documents à l'aide d'un scanner. L'informatique est donc une excellente solution pour aider les personnes atteintes de déficience visuelle à s'intégrer plus aisément dans la société mais son coût reste encore trop élevé. C'est pourquoi, il aimerait savoir quelle est la prise en charge possible d'un tel matériel.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72895

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 835